

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 JUIN 2007

L'an deux mille sept,

Le : **JEUDI 14 JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel THENARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2007

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel THENARD, Maire

Mmes et MM. SCHOUVEY, ROUSSY, NICOUD, CENA, BRAWAND, PERRY, TROUSSEY, DURET, GUERIN, GUILLON, GAY, CROMBAC, SELMOUNI, CHYPRE, POTTECK

ABSENTS :

Mmes et MM. COSANDEY, CERUTTI, CELEYRON, ROSER, ZEREIK, RABALLAND, COMPAGNON, PESENTI, STALDER, JOUBERT, GOJON, ROBERT, PREVERAL

M. Paul ZEREIK représenté par M. GUILLON par pouvoir en date du 14/06/07

Mme A. STALDER représentée par Mme J. GAY par pouvoir en date du 14/06/07

M. H. JOUBERT représenté par M. C. CHYPRE par pouvoir en date du 09/06/07

M. JF GOJON représenté par M. P. POTTECK par pouvoir en date du 14/06/07

M. Serge CROMBAC a été nommé secrétaire de séance.

I/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2007

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

II – Ordre du Jour

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en urgence une délibération : "Renouvellement du bail de la Trésorerie, 2 avenue de Genève".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour proposée.

III – Informations

1/ Agenda des manifestations : M. le Maire communique à l'assemblée l'agenda des prochaines manifestations et remercie ses collègues de bien vouloir les honorer de leur présence.

2/ Élections : M. le Maire remercie les assesseurs et le personnel qui ont assuré le bon déroulement des scrutins.

3/ Centre de loisirs : M. Schouvey, Maire-Adjointe, informe l'assemblée que 1 052 enfants sont inscrits au centre de loisirs, répartis sur le mois de juillet et août 2007.

118 inscriptions ont été reçues pour les séjours multi activités et 31 pour les séjours Foot à Montrevel, tandis que le Centre Municipal d'Animation dispose d'une capacité d'accueil pour une centaine d'enfants par semaine jusqu'à la troisième semaine du mois d'août lorsque démarreront les travaux dans le local route de Thairy.

M. le Maire félicite le service Jeunesse qui a préparé ces vacances en développant largement ses activités.

IV - Délibérations

1/ Compte Administratif – exercice 2006 – Budget Principal "Ville"

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 382 028.76 euros et un déficit d'investissement de 1 899 615.55 euros.

En l'absence de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement les résultats de l'exercice 2006.

2/ Compte Administratif 2006 - Budget annexe – "Eau"

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 121 193.43 euros et un excédent d'investissement de 1 561 877.25 euros.

En l'absence de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement les résultats de l'exercice 2006.

3/ Compte Administratif 2006 - Budget annexe – "Stationnement Parking sur ouvrage"

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 33 301.27 euros et un excédent d'investissement de 82 404.49 euros.

En l'absence de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement les résultats de l'exercice 2006.

4/ Compte Administratif 2006 - Budget annexe "Zac du Viaduc"

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0 euros et un déficit d'investissement de 239 147.86 euros.

En l'absence de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement les résultats de l'exercice 2006 et décide d'intégrer le déficit au budget général "Ville", suite à la délibération du 23 novembre 2006 prévoyant la suppression de la ZAC du Viaduc.

5/ Exercice 2006 – Gestion des biens et des opérations immobilières – Bilan des acquisitions et des cessions

M. le Maire rappelle que le bilan des acquisitions et cessions doit donner lieu chaque année à une délibération et doit être annexé au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, décide d'annexer le document reprenant le bilan des acquisitions et cessions, remis aux Conseillers Municipaux avec l'ordre du jour, au compte administratif de l'exercice 2006.

6/ Exercice 2006 - Approbation des Comptes de Gestion dressés par le Receveur

Après avoir constaté l'exactitude des résultats et leur identité avec ceux des comptes administratifs de l'Ordonnateur (Mairie), le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2006, dressés par M. le Trésorier (budget général "ville", budget annexe "eau", budget annexe " stationnement parking sur ouvrage ", budget annexe " ZAC du Viaduc").

Le Conseil Municipal remercie M. le Trésorier de son efficacité, de sa compétence et de sa disponibilité.

7/ Budget principal "Ville" – Affectation des résultats de fonctionnement 2006

M. le Maire propose d'affecter le résultat de 2 382 028.76 euros (cf. délibération n° 1), non repris au budget primitif 2007, comme suit :

- en section de fonctionnement – compte 002 : 350 000.00 euros
- en section d'investissement – compte 1068 : 2 032 028.76 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

8/ Budget annexe "Eau" – Affectation des résultats de fonctionnement 2006

M. le Maire propose d'affecter le résultat de 121 193.43 euros (cf. délibération n° 2), repris par anticipation au budget primitif 2007, comme suit :

- en section d'investissement – compte 1068 : 121 193.43 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

9/ Budget annexe "Stationnement Parking sur ouvrage" – Affectation des résultats de fonctionnement 2006

M. le Maire propose d'affecter le résultat de 33 301.27 euros (cf. délibération n° 3), repris par anticipation au budget primitif 2007, comme suit :

- en section de fonctionnement - compte 002 : 33 301.27 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

10/ Exercice 2007 – Budget général "Ville" - Décision Modificative n° 1

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2007, sous forme de virement et d'ouverture de crédits, qui prend aussi en compte les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2006

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative qui lui est proposée, selon le détail remis aux Conseillers Municipaux avec l'ordre du jour.

11/ Instauration d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur Crêt Millet-Chabloux-La Feuillée

M. Cena, Maire-Adjoint, propose à l'assemblée d'approuver l'institution d'un programme d'aménagement d'ensemble sur le secteur de Crêt-Millet-Chabloux-la Feuillée (périmètre précisé sur le document remis aux Conseillers Municipaux avec l'ordre du jour).

Le programme des équipements publics comprend :

- la construction d'équipements scolaires (5 classes maternelles et 8 classes élémentaires)
- la création de locaux pour l'enfance (crèche de 47 berceaux)
- la réalisation de travaux d'infrastructures routières : aménagement du giratoire des Acacias, aménagement de la rue des Sardes, création du giratoire du lycée.

Le programme des équipements publics, estimé à 11.31 M euros, sera achevé au plus tard 15 ans après la date à laquelle la présente délibération sera devenue exécutoire.

La part des dépenses de réalisation de ces équipements mise à la charge des constructeurs est fixée à 8.25 M euros, selon détail suivant :

- infrastructures routières : 2.1 M euros
- équipement scolaire : 5.0 M euros
- locaux pour l'enfance : 1.01 M euros
- études : 0.14 M euros

Cette part sera répartie entre les diverses catégories de construction.

- logements aidés : exonérés
- logements à financement libre : 99.28 euros le m2 de SHON
- commerces : 99.28 euros le m2 de SHON

M. Guillon souhaite que les 25 % de logements aidés prévus dans ce programme permettent de rééquilibrer les différents types de logements proposés sur la Commune. Il observe que ce projet ne permettra pas à certaines catégories de la population de pouvoir accéder à la propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte cette proposition (1 voix contre : M. Potteck, 3 abstentions : MM. Roussy, Joubert et Chypre).

12/ Reprise des enrobés rue de Mössingen, rond-point des Cyclades, rond-point des Burgondes et demi rond-point route des Vignes – Attribution de travaux

M. Roussy, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que, lors de l'approbation du budget 2007, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la rénovation des enrobés ci-dessus énumérés.

Une procédure de marché négocié a été engagée et l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 30 mars 2007.

La personne responsable du marché a procédé à l'analyse des références, compétences et moyens de chaque candidat et autorisé 3 entreprises à remettre une offre pour le 25 mai 2007.

Après négociation et au vu d'une proposition de classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé, lors de sa séance du 5 juin 2007, d'attribuer le marché à l'entreprise Appia pour un montant HT de 97 453.48 euros (116 554.36 euros TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient cette entreprise et autorise M. le Maire à signer les marchés et tous documents s'y rapportant.

Les travaux débuteront le 4 juillet 2007.

13/ Construction d'une maison des activités "l'Arande" – Avenants aux marchés de travaux

Mme Brawand, Maire-Adjointe, explique à l'assemblée que pendant l'exécution des travaux de construction de l'Arande, il a été décidé d'apporter des modifications au projet initial, qui ont des incidences financières.

Les prestations concernées portent sur les lots 1, 2, 4, 5, 7 à 12, 14, 17 à 19 et s'élèvent à 85 595.50 euros HT. L'ensemble des travaux modificatifs de l'opération représente une variation cumulée de 2.33 % du montant des travaux initiaux, soit un montant de 94 344.16 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les avenants qui lui sont proposés, autorise la SEDHS à signer les avenants en vertu de la convention de mandat et précise que ces avenants n'ont pas d'incidence sur l'enveloppe allouée à l'opération.

14/ Construction d'une maison des activités "l'Arande" – Avenant de prolongation de délais

Mme Brawand, Maire-Adjointe, explique que, suite à la liquidation des entreprises SA2E et Alpal SAS et aux travaux complémentaires demandés en cours de chantier, il apparaît nécessaire de prolonger le délai contractuel d'exécution pour un achèvement des travaux au 6 juillet 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la SEDHS à signer les avenants de prolongation de délai en vertu de la convention de maîtrise d'ouvrage.

15/ Réhabilitation du cinéma "le Savoie" – Avenants aux marchés de travaux

Mme Brawand, Maire-Adjointe, rappelle que, par délibération en date du 12 juillet 2006, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation du cinéma "le Savoie".

En cours d'exécution la municipalité a décidé d'aménager à minima l'ancienne petite salle de cinéma en salle conviviale pour l'accueil du public, ce qui implique : la remise à niveau de la salle, la

pose de carrelage derrière le meuble bar, la mise en place de moquette similaire à celle de la salle de cinéma et des circulations, la mise en place d'un faux-plafond, des travaux de peinture et d'électricité.

Par ailleurs, afin d'optimiser le nombre de places de la salle de cinéma, il a été décidé de modifier légèrement la disposition des sièges et strapontins pour un gain de 8 places ce qui permettra l'accueil des scolaires dans de bonnes conditions (4 classes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les avenants aux marchés de travaux qui lui sont proposés et autorise M. le Maire à les signer :

Lot	Entreprise	Montant HT de l'avenant en euros	Montant TTC de l'avenant en euros
1/ Maçonnerie	Megevand	9 852.00	11 782.99
3/ Menuiseries intérieures	Menuis'art	568.48	679.90
5/ Carrelage, faïence	Bornaghi	460.00	550.16
6/ Sols souples	Falda	5 764.26	6 894.05
7/ Faux plafonds	Bigey	2 530.00	3025.88
9/ Peinture	Falda	3 096.52	3 703.44
10/ Électricité	ETDE	19 171.38	22 928.97
14/ Sièges de cinéma	Quinette Gallay	2 147.83	2 568.80

16/ Espace Jules Ferry – Réalisation d'un petit bâtiment en bois

M. Cena, Maire-Adjoint, explique à l'assemblée que pour les besoins des spectacle réalisés dans la cour arrière de l'espace Jules Ferry "Coté Jardin", une cabane en bois, de 5 mètres sur 2, doit être construite pour abriter la buvette et la régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour ce petit bâtiment.

17/ Convention de coopération entre la ville et l'association Passage

Mme Schouvey, Maire-Adjointe, rappelle à l'assemblée que l'association de Prévention Spécialisée "Passage", habilitée dans cette mission de service public par le Conseil Général de Haute-Savoie, exerce ses activités sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois et particulièrement sur Saint-Julien-en-Genevois.

L'association dispose d'un local de permanence sur la Commune et de 3 éducateurs spécialisés (éducateurs de rue) qui travaillent en bonne collaboration et en lien étroit avec le service municipal Jeunesse. Elle a développé un secteur "Chantiers éducatifs" (pour des travaux de second œuvre de bâtiment) qui a pour objectif l'embauche temporaire de jeunes selon 2 modalités :

- chantiers ouverts aux 14/16 ans, sur le temps des vacances scolaires,
- chantiers ouverts aux 16/25 ans, sur toute l'année.

Dans le cadre de sa politique d'insertion des jeunes en difficulté, la ville de Saint-Julien souhaite utiliser les chantiers éducatifs comme outil complétant l'action conjuguée des éducateurs spécialisés et du service municipal de la Jeunesse sur son territoire.

Une convention de coopération entre la Ville et l'association Passage a été préparée par laquelle Saint-Julien confie à l'association Passage une liste de chantiers dans le cadre d'une programmation concertée et l'association pourvoit à l'emploi et à la rémunération des jeunes qu'elle recrute.

Le montant des travaux prévus est fixé à 20 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

18/ Casino de Saint-Julien-en-Genevois – Demande d'extension du parc de machines à sous (10 machines supplémentaires)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 12 janvier 1998, la ville de Saint-Julien-en-Genevois a approuvé comme délégataire de service public, la Société Anonyme d'Exploitation du Casino (SEC) de Saint-Julien.

Le casino a ouvert ses portes le 13 septembre 2002. Les 50 premières machines à sous ont été mises en service le 27 juin 2003, puis leur nombre porté à 100 le 6 juillet 2004.

Par courrier du 4 juin 2007, le Directeur du casino a informé la Commune qu'une demande d'extension de son parc de machines à sous pour 10 machines supplémentaires serait déposée auprès de sa tutelle.

M. le Maire rappelle que l'activité des jeux automatiques constitue, pour la Commune, une source de revenus bien supérieurs à ceux des jeux traditionnels, notamment au travers des prélèvements communaux. Cette activité conditionne également le versement par le casino de subventions destinées au développement touristique et culturel de la Commune.

Conformément à la position prise par la Commission Municipale du Casino qui s'est réunie le 7 juin 2007 pour prendre connaissance du rapport afférent à la Délégation de Service Public (exercice comptable 2005/2006), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'extension du parc de machines à sous du casino de Saint-Julien (pour 10 machines supplémentaires).

19/ Casino de Saint-Julien-en-Genevois – Demande d'extension de l'autorisation de jeu pour la pratique du texas hold'em poker

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 12 janvier 1998, la ville de Saint-Julien-en-Genevois a approuvé comme délégataire de service public, la Société Anonyme d'Exploitation du Casino (SEC) de Saint-Julien.

Le cahier des charges a été signé le 22 janvier 1998.

Le casino a ouvert ses portes le 13 septembre 2002.

Par délibération du 22 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé un avenant au cahier des charges modifiant la liste des jeux pratiqués dans l'établissement ainsi que les dates d'ouverture de la Boule et des jeux de tables.

Par courrier du 4 juin 2007, le Directeur du casino a informé la Commune qu'une demande d'extension de l'autorisation ministérielle de jeux sera présentée à sa tutelle pour l'exploitation du texas hold'em poker et ce à raison d'une table de jeux.

Conformément à la position prise par la Commission Municipale du Casino qui s'est réunie le 7 juin 2007 pour prendre connaissance du rapport afférent à la Délégation de Service Public (exercice comptable 2005/2006), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'extension de l'autorisation de jeu pour la pratique du texas hold'em poker.

20/ Association "Rien ne va plus" – Attribution d'une subvention

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune, lors du dépôt de la demande d'ouverture du casino de Saint-Julien, s'est engagée auprès de la Commission Supérieure des Jeux à mettre en place un programme d'aide aux joueurs dépendants.

Un projet d'implantation d'une antenne locale de l'Association "SOS Joueurs" a été élaboré mais, suite à la défaillance de l'association, le projet a dû être abandonné.

Compte tenu de la nette interdépendance de l'offre de jeux dans le bassin lémanique et du risque de voir se développer cette forme d'addiction, le CRFG, sur proposition de la Commune, a décidé la création d'un groupe de travail "Prévention des conduites addictives" afin de traiter le problème de façon locale et transfrontalière.

L'association genevoise "Rien ne va plus" qui participe à ce groupe de travail, se présente comme un centre de prévention du jeu excessif dont les objectifs sont :

- faire connaître les problématiques du jeu excessif,
- soutenir le développement du réseau psychosocial venant en aide aux joueurs et à leur famille
- favoriser la réflexion éthique sur l'offre de jeu dans la société.

Seule association locale de ce type, elle perçoit une aide financière du canton de Genève et indique que 10 % des appels et 22 % des consultations qu'elle reçoit proviennent de personnes résidant en France.

Dans l'attente de l'élaboration d'un programme complet d'aide aux joueurs compulsifs pour l'agglomération franco-valdo-genevoise, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'honorer les engagements pris devant la Commission Supérieure des Jeux en confiant à cette association l'accueil et la prise en charge des joueurs compulsifs et de leur famille qui résident en France et en acceptant le versement à cette association d'une subvention de 11 320 CHF (environ 6 860 euros).

L'association "Rien ne va plus" réalisera une brochure d'information concernant ce nouveau service, annoncera le numéro d'appel sur son site web, tiendra à jour des statistiques des appels, fera un rapport à 6 et à 12 mois ainsi qu'une évaluation déterminant la suite des opérations.

21/ Personnel Communal – Activités du service Jeunesse – Rémunération du Personnel vacataire

M. le Maire explique à l'assemblée que les modalités de rémunération actuelles ne permettent plus de couvrir le développement et la diversification des activités proposées aux enfants et adolescents.

Il propose une modification et une revalorisation, à compter du 1^{er} juillet 2007, de la rémunération des personnels d'animation vacataires recrutés à l'occasion des différentes activités organisées par le Service Jeunesse dans le cadre du Centre de Loisirs et du Centre Municipal d'Animation, comme suit :

Une indemnité forfaitaire journalière brute calculée sur la base du grade d'Animateur territorial, actualisable selon la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale :

	Valeur journalière 12 ^{ème} échelon – Animateur IB 510/IM439	Montant forfaitaire journalier (au 1 ^{er} juillet 2007) en euros
Directeur	100 %	91.87
Directeur Adjoint	80.18 %	73.66
Animateur avec BAFA	67.43 %	61.95
Animateur stagiaire	65.37 %	60.05
Animateur non diplômé	64 %	58.80

Le forfait journalier des animateurs vacataires effectuant des camps (journée + nuit) est majoré de 33 %.

Les agents vacataires recrutés à l'occasion de manifestations ponctuelles organisées par le service Jeunesse sont rémunérés sur une base horaire représentant 1/7^{ème} du montant forfaitaire journalier ainsi défini, affecté le cas échéant pour un travail de jour férié ou de dimanche d'un coefficient de majoration de 1,67.

L'ensemble des animateurs vacataires perçoit l'indemnité de congés payés (10 % de la rémunération brute).

Ce dispositif ne s'applique pas aux agents vacataires recrutés pour l'accompagnement à la scolarité des collégiens (modalités définies par délibération du 21 décembre 2006).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouvelles modalités de rémunération et autorise M. le Maire à signer les contrats correspondants.

22/ Personnel communal – Tableau des effectifs 2007 - Modifications

M. le Maire explique à l'assemblée que certaines modifications doivent être apportées au tableau des effectifs communaux, approuvé par délibération du 1^{er} mars 2007.

- transformation d'un poste de bibliothécaire (cat A) en poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 1^{ère} classe (cat B), le poste n'ayant pu être pourvu par un agent de catégorie A,

- création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe afin de pérenniser le poste "emploi jeune" d'animateur informatique arrivant à terme le 30 juin 2007.

- création d'un poste d'Agent Social de 2^{ème} classe à temps non complet (80 % annualisé) afin de pérenniser le poste créé à titre temporaire, relatif au portage des repas au domicile des personnes âgées ou handicapées, le nombre de demandeurs ne cessant d'augmenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

23/ Renouvellement du bail de la Trésorerie, 2 avenue de Genève

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes d'un acte administratif du 25 janvier 1999, la Commune a donné à bail à l'État un ensemble de locaux destinés à abriter la Trésorerie Principale de Saint-Julien.

Cette location a été consentie pour 3, 6, 9 ans à compter du 1^{er} juillet 1998 moyennant un loyer annuel fixé en dernier lieu à 27 775.71 euros et stipulé révisable tous les ans en fonction de la valeur réelle des locaux et dans la limite de la variation de l'indice Insee du coût de la construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constate le renouvellement de la location et, en accord avec les Services Fiscaux de la Haute-Savoie, fixe, à l'unanimité, le montant annuel du loyer à 29 946.03 euros, conformément à l'avis du Service des Domaines rendu le 30 mai 2007. Il autorise M. le Maire à signer le bail de location en précisant que le loyer sera révisé tous les ans à l'expiration de chaque période annuelle de location.

V – Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément à la délibération n° 32/01 du 2 avril 2001 et aux articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil Municipal le relevé des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (décisions n° 44/07, 62/07, 77/07, 79/07 et 82/07).

Fait le 27 juin 2007
Le Secrétaire de Séance,
Serge Crombac